



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS,
RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS.
LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

AIDE À LA JEUNESSE : DES EMPLOIS D'AVENIR POUR AUJOURD'HUI

LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE DES JEUNES

LE DIAGNOSTIC

La crise de 2008 a touché de plein fouet la France. Le marché du travail a été lourdement impacté. En 2012, le taux de chômage au sens du BIT est de 10,6% de la population active et il s'élève à 25% pour les jeunes de 15 à 24 ans. 150 000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans diplôme. C'est face à ce constat que le gouvernement a souhaité agir dès le début du quinquennat.

LE SENS DE NOTRE ACTION

François Hollande a fait de la jeunesse une des priorités de son quinquennat. Afin de lutter contre le chômage des jeunes devenu endémique et pour favoriser la montée en compétences, le gouvernement a voté la loi du 26 octobre 2012 mettant en place les emplois d'avenir. L'objectif de ce type de contrat est de proposer des solutions d'emploi aux jeunes sans emploi, peu ou pas qualifiés, et de leur ouvrir l'accès à une qualification et à une insertion professionnelle durable.

QUI EST CONCERNÉ ?

- ▶▶ **LES JEUNES DE 16 À 25 ANS** (ou jusqu'à 30 ans pour les travailleurs handicapés), peu ou pas diplômés et à la recherche d'un emploi
- ▶▶ **LES EMPLOYEURS DU SECTEUR NON MARCHAND** mais certaines entreprises du secteur marchand peuvent recruter en emplois d'avenir à condition que les projets concernés soient innovants.

QUELS OBJECTIFS ?

Le but est de faciliter l'insertion sur le marché du travail des jeunes peu ou pas qualifiés en proposant un CDI ou CDD de 1 à 3 ans à temps plein (*sauf exception*), une formation pour apprendre un métier et la reconnaissance des compétences acquises pendant l'emploi d'avenir. L'employeur touche une aide de l'État pour 3 ans à hauteur de 75% de la rémunération brute mensuelle au niveau du SMIC, ainsi que d'un conseil au sein de la mission locale pour construire le parcours de formation du jeune et intervenir pour toute difficulté pouvant survenir au cours de l'emploi.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

1^{er} novembre 2012 faisant suite à la loi du 26 octobre 2012.

QUELS RÉSULTATS ?

L'OBJECTIF ÉTAIT DE
150 000 EMPLOIS D'AVENIR SIGNÉS
AVANT LA FIN 2014.

- ▶▶ Cet objectif a été atteint dès septembre 2014.

FACE À CE SUCCÈS,
45 000 EMPLOIS D'AVENIR SERONT CRÉÉS EN PLUS.

- ▶▶ Les jeunes bénéficiaires d'emplois d'avenir sont le plus souvent pas ou peu diplômés : 83% des jeunes n'ont pas le baccalauréat et 42% n'ont aucun diplôme. Les emplois d'avenir concernent bien ceux qui en ont le plus besoin. Par ailleurs, un jeune sur cinq réside dans un quartier populaire.

LE CONSTAT

DEPUIS ?



FAISANT SUITE
À LA LOI DU
26 OCTOBRE 2012



EN 2012

TAUX DE CHÔMAGE
DES JEUNES DE 15 À 24 ANS

LE GOUVERNEMENT A SOUHAITÉ AGIR
DÈS LE DÉBUT DU QUINQUENNAT



SORTENT CHAQUE ANNÉE
DU SYSTÈME SCOLAIRE
SANS DIPLÔME

POUR QUI ?



OBJECTIFS



FACILITER L'INSERTION
SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL DES
JEUNES PEU OU PAS QUALIFIÉS EN
PROPOSANT UN CDI OU CDD
DE 1 À 3 ANS À TEMPS PLEIN



UNE FORMATION POUR APPRENDRE
UN MÉTIER ET LA RECONNAISSANCE
DES COMPÉTENCES ACQUISES



L'EMPLOYEUR TOUCHE UNE AIDE DE L'ÉTAT POUR 3 ANS
À HAUTEUR DE 75% DE LA RÉMUNÉRATION BRUTE
MENSUELLE AU NIVEAU DU SMIC

RÉSULTATS

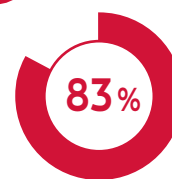
AVANT LA FIN 2014



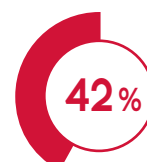
CET OBJECTIF A ÉTÉ ATTEINT
DÈS SEPTEMBRE 2014



LES EMPLOIS D'AVENIR CONCERNENT BIEN
CEUX QUI EN ONT LE PLUS BESOIN



DES BÉNÉFICIAIRES
N'ONT PAS LE
BACCALAURÉAT



DES BÉNÉFICIAIRES
N'ONT AUCUN DIPLÔME

